

Permis B100 (A1)



[Checklist permis](#).PDF

L'autorisation de conduire un motocycle d'une cylindrée ne dépassant pas 125cm³ (catégorie A1) avec le permis de conduire de la catégorie B (voiture) s'applique, à condition d'être

titulaire du permis B depuis 2 ans au moins et d'avoir participé à une formation théorique et pratique de 7 heures au moins en auto-école. Cette extension du droit de conduire sera attestée sur le permis de conduire moyennant l'apposition du code national 100 derrière la catégorie B. A noter à cet égard, que ce droit de conduire sera limité au territoire du Luxembourg et ne permettra pas l'accès progressif à la catégorie A2, pour lequel le concerné devra toujours se soumettre aux apprentissages théorique et pratique prescrits ainsi qu'aux examens afférents.

Pièces à fournir pour la demande en obtention d'un permis de conduire:

1. Certificat médical (datant de moins de 3 mois)
2. Une photo d'identité récente (format 45x35mm)
3. 80 € en liquide pour le paiement de la taxe d'enregistrement et le droit d'inscription.
4. Certificat de résidence, pour toutes personnes dont le lieu de naissance n'est pas au Luxembourg (certificat datant de moins de 1 mois). Par exemple: 3 changements de communes = 3 certificats de résidence
5. Une pièce d'identité valable (Passeport, carte d'identité...) **et** le permis de conduire
6. Extrait du casier judiciaire N-4 (extrait datant de moins de 3 mois) demande via [guichet.lu](https://www.guichet.lu)
7. Extrait du casier judiciaire du pays de provenance, si celui-ci n'est pas résident au Luxembourg depuis au moins 5 ans (extrait datant de moins de 3 mois)

L'autorisation de conduire un motorcycle d'une cylindrée ne dépassant pas 125cm³ (catégorie A1) avec le permis de conduire de la catégorie B (voiture) s'applique, à condition d'être titulaire du permis B depuis 2 ans au moins et d'avoir participé à une formation théorique et pratique de 7 heures au moins en auto-école. Cette extension du droit de conduire sera

attestée sur le permis de conduire moyennant l'apposition du code national 100 derrière la catégorie B. A noter à cet égard, que ce droit de conduire sera limité au territoire du Luxembourg et ne permettra pas l'accès progressif à la catégorie A2, pour lequel le concerné devra toujours se soumettre aux apprentissages théorique et pratique prescrits ainsi qu'aux examens afférents.